



CH-3003 Berne, GS-EFD

Madame
Ada Marra
Conseillère nationale
Rue Dr César-Roux 20
1005 Lausanne

Berne, le 19 février 2013

Dialogue italo-suisse sur les questions financières et fiscales

Madame la Conseillère nationale,

Je vous remercie de votre lettre du 5 février 2013 qui a retenu toute mon attention. Le 9 mai 2012, la Suisse et l'Italie ont relancé leur dialogue bilatéral en matière fiscale et financière. Les parties ont manifesté la volonté de traiter en parallèle cinq thèmes prioritaires, dont notamment la régularisation des avoirs des résidents italiens en Suisse ainsi que l'imposition à la source des revenus futurs des capitaux (Accord de coopération en matière de fiscalité) et la révision de la convention bilatérale de double imposition de 1976 (RS 0.672.945.41). Le 29 août 2012 le Conseil fédéral a adopté le mandat relatif aux négociations en matière fiscale et financière avec l'Italie.

Des négociations ont eu lieu depuis et ont permis de réaliser des progrès dans les différents dossiers. Les Présidents respectifs ont d'ailleurs exprimé la volonté de mener à terme les négociations dans les meilleurs délais. Toutefois, en raison des élections en Italie et de l'incertitude quant à la composition du nouveau gouvernement, il est à présent difficile de faire des prévisions quant à la date de conclusion des négociations. Ces éléments ont d'ailleurs fait l'objet de plusieurs communications. Néanmoins, même dans le cas d'une signature des accords encore cette année, il est difficile d'envisager une entrée en vigueur avant le 1^{er} janvier 2015.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère nationale, l'expression de ma considération distinguée.



Eveline Widmer-Schlumpf